

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES**

**AR-BD-2024-04**

**DELEGATION DE SIGNATURE A MME JULIE HUTINET EN QUALITE DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 alinéa 3,  
**Vu** l'arrêté du 27 janvier 2017 portant nomination après transfert à la suite d'une fusion de collectivités de Mme Julie HUTINET, en qualité d'attaché titulaire, à compter du 1er janvier 2017,  
**Vu** l'arrêté du 24 février 2020 portant avancement au grade d'attaché principal de Mme Julie HUTINET, à compter du 1er janvier 2020,  
**Considérant** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature,  
**Considérant** qu'il convient dans un soucis d'efficacité de l'action de l'administration, de permettre que certains cadres, signent un certain nombre de documents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Mme Julie HUTINET responsable des ressources humaines**, à l'effet de signer les documents se rapportant aux domaines suivants :

- Les bordereaux de paies
- Action sociale - CNAS
- Les état de services
- Les certificats de travail
- Les certificats de cessation de paiement
- Les attestation de fin de stage
- Tout autre attestation individuelle certifiant la situation de l'agent non listée ci-dessus
- Les conventions de stage sans gratification
- Les arrêtés d'avancement d'échelon
- Les arrêtés, les décisions et les courriers liés à la retraite
- Les arrêtés de reclassement statutaire et de revalorisation indiciaire liée à des décisions nationales
- Les convocations aux formations internes et les attestations qui en découlent
- Les autorisations de conduite
- Les dossiers de maintien de salaire aux organismes de prévoyance (ouverture et poursuite du maintien)
- Les arrêtés, les décisions et les courriers liés à l'indisponibilité physique
- Les attestations de salaire pour Pôle Emploi et pour les organismes de sécurité sociale
- Les courriers d'échanges avec les caisses et organismes sociaux
- Les frais de déplacements
- Les états liquidatifs (mise à disposition, etc.)
- Les états des grévistes
- Les bordereaux de déclaration de salaire IAE

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie DUSSAUCY, Directrice générale adjointe, à l'effet de signer tous actes concernant les affaires de la Communauté de communes, dans la limite de la délégation de signature accordée à la responsable des ressources humaines.

**Article 3** : La signature par Mme HUTINET des pièces et actes repris à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Président ».

**Article 4** : M. le Président, M. le Trésorier de Langres sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

**Article 5:** Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 11 mars 2024  
Le Président,

Jacky MAUGRAS  
2024.03.11 10:53:35 +0100  
Ref:6118296-9147923-1-D  
Signature numérique  
le Président



Jacky MAUGRAS

Notifié le :